

21eme CRITERIUM DES CEVENNES Historique

13 - 14- 15 mai 2011

BULLETIN D'ENGAGEMENT * Equipage N° :

A retourner au : **CEVENNES CLUB ALPINE GORDINI**
255 chemin de St Hilaire à la Jasse 30560 St. HILAIRE DE BRETHMAS

Impérativement accompagné du **règlement de l'épreuve** signé, d'une **photo du véhicule**, d'une **copie du certificat d'immatriculation**, ainsi que d'un **chèque de 500 € ou 615 €** (voir droit d'engagement) à l'ordre du Cévennes Club Alpine Gordini.

PILOTE

CO-PILOTE

NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Code postal :	Code Postal :
Ville :	Ville :
Pays :	Pays :
Club :	Club :
☎ :	☎ :
E-mail :	E-mail :

VOITURE

Marque :	Type :	Modèle :
Année :	Immatriculation :	Date 1ère immatriculation :
Permis N° :		
Compagnie assurance :	N° de Police :	

DROIT D'ENGAGEMENT

3 JOURS : 500 € pour 1 équipage de 2 personnes avec un véhicule. Les droits d'engagement comprennent les prestations de restauration et d'hôtel du vendredi 13 mai (réception 14h) au dimanche 15 mai (dislocation 17h), l'assistance technique et le gardiennage. **Voir article 9.7 du règlement "droits d'engagement"**.

OPTION 4 JOURS : 615 € pour un équipage de 2 personnes avec un véhicule du vendredi 13 mai (réception 14h) au lundi 16 mai (dislocation 10h). **Voir article 9.7 du règlement "droits d'engagement"**.

RESERVATIONS HOTELLIERS COUPLE HOMME / FEMME HOMME / HOMME

VEHICULE ARRIVANT SUR REMORQUE OUI NOM (nota : cocher les cases)

TAILLE M L XL XXL

Je soussigné.....pilote et demandeur de l'inscription, certifie sur l'honneur être en règle au niveau administratif (carte grise avec contrôle technique, permis de conduire et assurance autorisant la participation à des rallyes de régularité

Je déclare décharger l'organisation de toutes responsabilités découlant de l'usage de mon véhicule durant le déroulement de la manifestation pour tous dommages corporels ou matériels. Je déclare me conformer aux prescriptions du code de la route, des arrêtés municipaux des villes et des localités traversées, ne pas conduire sous l'emprise de stupéfiants ou d'un état alcoolique tel que défini à l'article L1 du code de la route et respecter les informations du carnet de route et du règlement du **21ème CRITERIUM DES CEVENNES Historique**.

Fait à : le **lu et approuvé, le concurrent** (signature)